



Lettre introductive au Rapport annuel de la Banque de France

Dans sa lettre introductive au rapport annuel de la Banque de France adressée le 4 mai 2015 au Président de la République, au Président du Sénat et au Président de l'Assemblée nationale, Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, estime que « l'économie française va mieux » mais que « fondamentalement, (elle) ne va pas assez bien ». Il explique que « la croissance potentielle reste anormalement faible et la croissance effective insuffisante pour ramener l'économie à un niveau plus proche du plein emploi » et plaide pour une accélération des réformes dans un contexte conjoncturel favorable, dû notamment à la baisse des prix du pétrole et la dépréciation de l'euro favorable : « La baisse des prix du pétrole, qui soutient le pouvoir d'achat, et la dépréciation de l'euro, qui favorise les exportations, pourraient apporter un demi-point de croissance sur chacune des années 2015 et 2016 ». Christian Noyer souligne aussi qu'« à près de 57,0 % du Produit intérieur brut (PIB), les dépenses publiques françaises sont désormais les plus élevées de tous les grands pays développés ». Des « transformations profondes sont nécessaires dans la conception et la mise en œuvre des politiques, voire des institutions publiques ». Et de citer en exemple « la situation des régimes de retraite » qu'il convient de mettre à l'équilibre afin que cette « dette sociale » ne soit pas « transférée aux générations futures », ou bien la réforme territoriale qui par un « empilement de structures (...) nuit à l'efficacité et à la responsabilité de l'action publique et engendre des surcoûts ». Il constate par ailleurs « un coût du travail trop dynamique » qui conduit « à la dégradation de la compétitivité hors coûts » et appelle à une remise à plat des règles de revalorisation du Smic. Le gouverneur souligne également que le mécanisme de diffusion de la baisse des taux est en partie entravé, en France, par la rigidité des taux de l'épargne réglementée, dont le niveau élevé constitue une anomalie unique dans la zone euro. « La réticence à les ajuster équivaut à contrarier les effets positifs de la politique monétaire », estime-t-il.

Lettre introductive au Rapport annuel de la Banque de France : https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/publications/rapport-annuel-2014/Rapport-annuel-2014-lettre-introductive-version-fr.pdf

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 - Eurostat

Dans la Zone euro (ZE19), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 11,3 % en mars 2015, stable par rapport à février 2015 mais en baisse par rapport au taux de 11,7 % de mars 2014. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 9,8 % en mars 2015, stable par rapport à février 2015 mais en baisse par rapport au taux de 10,4 % de mars 2014. Eurostat estime qu'en mars 2015, 23,748 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,105 millions dans la Zone euro. Par rapport à février 2015, le nombre de chômeurs a diminué de 75 000 dans l'UE28 et de 36 000 dans la Zone euro. Comparé à mars 2014, le chômage a baissé de 1,523 million de personnes dans l'UE28 et de 679 000 dans la Zone euro. Parmi les États de l'UE28, le taux de chômage le plus faible en mars 2015 a été enregistré en Allemagne (4,7 %), et les plus élevés en Grèce (25,7 % en janvier 2015) et en Espagne (23,0 %).

Banque de France

1 - Surendettement

Le nombre de saisines des commissions de surendettement a diminué de 7,7 % au premier trimestre 2015 par rapport aux trois premiers mois 2014 (57 869 dossiers contre 62 706 dossiers) selon la Banque de France.

https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/2015-03-statistiques-surendettement.pdf

2 - Rue de la Banque N°6 de mai 2015 - Inflation basse en zone euro : rôle des prix d'imports et de l'atonie économique

L'inflation du prix des biens à la consommation en zone euro a diminué continûment depuis 2012. Fin 2014, elle était proche de zéro, bien en dessous du niveau de 2,0 % correspondant à l'objectif de moyen terme de l'Eurosystème. Cette évolution s'est produite en même temps qu'une forte décélération du prix des biens importés et qu'un ralentissement de l'activité économique susceptible de peser sur les prix intérieurs. Cette lettre étudie l'influence sur l'inflation de ces deux facteurs, prix d'importation et activité économique, afin de quantifier leurs contributions respectives.

https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/RDB_06.pdf

Actualités législatives

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2015-460 du 22 avril 2015 relatif à la remise de la fiche standardisée d'information mentionnée à l'article L. 312-6-2 du code de la consommation

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=B3D96AC9CC3A39BEB1E2E0F8547BFE4D.tpdila16v_1?cidTexte=JORFTEXT000030515984&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030515799

Arrêté du 29 avril 2015 précisant le format et le contenu de la fiche standardisée d'information relative à l'assurance ayant pour objet le remboursement d'un prêt

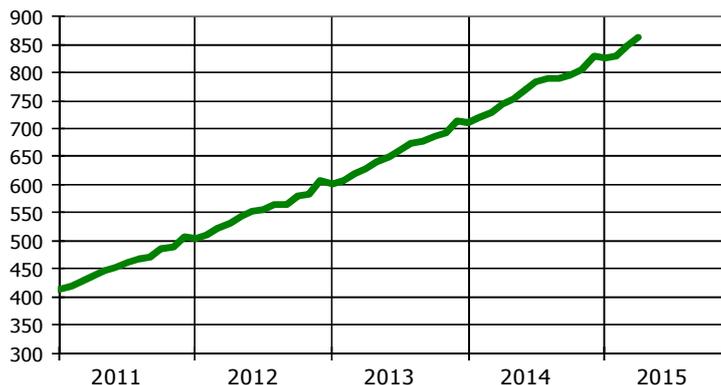
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=9BE89551CCFCA7438C4C5B27101FE07C.tpdila17v_1?cidTexte=JORFTEXT000030555752&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030555659

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Les émissions nettes de billets

En avril 2015, les émissions nettes de billets ont augmenté de 14,8 millions d'euros, après +17,1 millions d'euros le mois précédent, et s'établissent à 861,4 millions d'euros. Le nombre de billets émis en avril (15,7 millions) est constitué à 71,2 % par la coupure de 50 € (qui représente 65,0 % de la valeur globale de l'émission nette de billets). La hausse de l'émission nette ayant été plus marquée en nombre qu'en valeur, la valeur moyenne du « billet circulant » dans l'île s'est donc dépréciée de 19 centimes pour s'établir à 54,8 € au 30 avril 2015.

Émissions nettes cumulées de billets



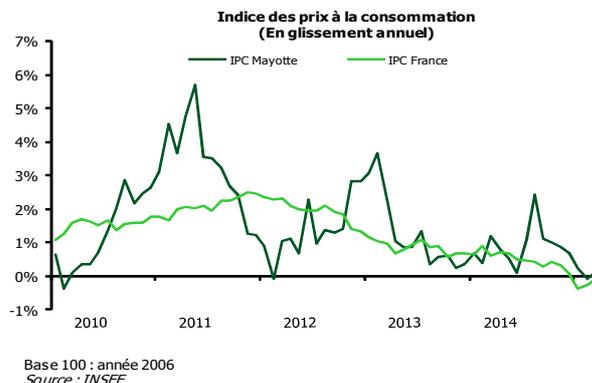
Source : IEDOM

BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Les prix augmentent en mars

Après un recul de 0,9 % en février 2015, l'Indice des prix à la consommation (IPC) progresse de 0,6 % en mars. Cette augmentation est portée essentiellement par les prix de l'énergie qui repartent à la hausse (+3,6 %) après quatre mois consécutives de repli, la croissance des prix des services (+1,0 %) et, plus modestement, par celle des prix de l'alimentation (+0,2 %). En revanche, les prix des produits manufacturés diminuent de 0,1 %.

Sur un an, l'IPC croît également. Toutefois, l'évolution est plus modérée (+0,2 %) qu'en glissement mensuel. Les prix des services augmentent (+2,8 %), tout comme ceux de l'alimentation (+0,6 %), tandis que ceux des produits manufacturés et de l'énergie se contractent, respectivement, de 4,8 % et 1,9 %.



Base 100 : année 2006
Source : INSEE

Séminaire sur l'octroi de mer interne

Un cabinet d'expert-comptable, en collaboration avec les services des douanes, a organisé un séminaire sur le thème de l'octroi de mer. L'objectif était de permettre aux chefs d'entreprise de mieux comprendre cette nouvelle taxe et les déclarations douanières afférentes exigées. Alors que l'octroi de mer est composé de trois types de taxes, dont l'octroi de mer régional et l'octroi de mer externe (taxes à l'importation), l'objet de la rencontre portait prioritairement sur l'octroi de mer interne, qui s'applique aux producteurs locaux. Théoriquement mis en place depuis le 1^{er} septembre 2014, les services des douanes ne commenceront à l'exiger qu'à compter du premier trimestre 2015 dans l'unique souci d'accompagner les entreprises, qui éprouvent encore des difficultés à s'adapter à cette nouvelle taxe. Bien que l'octroi de mer interne se calcule différemment selon le chiffre d'affaires, toutes les entreprises qui produisent localement y sont soumises et ont donc une obligation commune de délivrer à la douane une déclaration d'existence. Les entreprises productrices dont le chiffre d'affaires n'atteint pas 550 000 euros pourront bénéficier d'exonération sur l'importation de leurs matières premières, avec toutefois une étude au cas par cas. En revanche, celles dont le chiffre d'affaires dépasse 550 000 euros ont l'obligation de fournir une déclaration trimestrielle dans un délai de 24 jours après la fin du trimestre.

Mission de la Commission européenne

Dans le cadre du Comité régional unique de suivi (CRUS), cinq représentants de la Commission européenne se sont rendus à Mayotte avec l'objectif principal de faire le point sur la mise en place et l'état d'avancement des fonds européens dans le département. Ils ont ainsi rencontré les représentants de nombreuses institutions impliquées dans la mise en œuvre des programmes européens lors d'une réunion tenue à l'hémicycle du Conseil départemental. Il a principalement été question de passer en revue les différents fonds attribués à Mayotte, faire le point sur les instruments financiers disponibles et débattre sur la mise en place d'un règlement intérieur dans le choix des projets. Ainsi, si l'idée de la mise en place de guichets selon le domaine et le projet n'est pas abandonnée, les membres de la Commission européenne privilégient les appels à projet dans un souci de transparence et de concurrence.

Rencontre entre le GEMTIC et le GEMTOUR

Alors qu'en Métropole, le tourisme se positionne comme le premier utilisateur de l'e-commerce, le Groupement des entreprises mahoraises des technologies de l'information et de la communication (GEMTIC) et le Groupement des entreprises mahoraises du tourisme (GEMTOUR) font le constat d'une utilisation encore faible des possibilités offertes par Internet en terme d'information, de communication et de propositions de services par les acteurs du tourisme à Mayotte. Par conséquent, les deux groupements se sont réunis pour la première fois afin d'étudier la possibilité de mettre en place un plan d'actions qui permettrait de mieux répertorier l'offre touristique mahoraise sur la toile. Les pistes de réflexion sont nombreuses et variées parmi lesquelles, entre autres, la mutualisation des outils pour la mise en ligne de l'information (gestion de contenus) et des propositions de services (réservations, paiement en ligne, etc.), le développement de liens croisés entre les sites, la création d'un nom de domaine global pour le tourisme mahorais, etc.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		mars-15	118,2	0,6%	0,2%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A		mars-15	10 787	3,9%	26,0%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	déc.-14	35 477	-8,8%	14,3%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	déc.-14	470 016	-	7,6%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	déc.-14	379	-20,0%	31,6%
		cumulées	déc.-14	7 249	-	18,9%
	Taux de couverture	mensuel	déc.-14	1,07%	2,03 pt	0,14 pt
		cumulé	déc.-14	1,54%	0,22 pt	0,15 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroportuaire (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	mars-15	439	27,6%	9,5%
		cumulés	mars-15	1 320	-	11,1%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	mars-15	22 027	34,7%	3,8%
		cumulés	mars-15	64 590	-	4,6%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	mars-15	25,3	-12,9%	-7,1%
	cumulés	mars-15	78,4	-	2,1%	
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles	déc.-14	1 727	-90,4%	-82,8%
		cumulées	déc.-14	76 649	-	-11,1%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		mars-15	41 024	0,3%	2,6%
	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée	mars-15	70 381	-	6,2%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle	mars-15	10 813	6,3%	6,4%
		cumulée	mars-15	30 883	-	4,0%
Automobile (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles	mars-15	212	1,0%	12,8%
		cumulées	mars-15	634	-	11,2%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuelles	mars-15	492	-8,6%	-32,0%
		cumulées	mars-15	1 515	-	-31,1%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuelles	déc.-14	2,9	253,6%	-
		cumulées	déc.-14	14,5	-	-76,9%
	- en milliers euros	mensuelles	déc.-14	28,4	278,8%	-
		cumulées	déc.-14	150,0	-	-69,0%

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Co de des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,20%	10/09/2014

Taux d'intérêt légal 1er semestre 2015 - JORF du 27/12/2014

Créances de personnes physiques (Hors besoins professionnels) :		Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/15)			
Autres cas :	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
0,93%	1,00%	1,00%	1,50%	2,00%	0,75%

* hors prime d'Etat

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Janvier	Février	Mars	Avril	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0860%	0,0640%	0,0500%	-0,0270%	-0,0400%	-0,0050%	0,0640%	0,1710%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

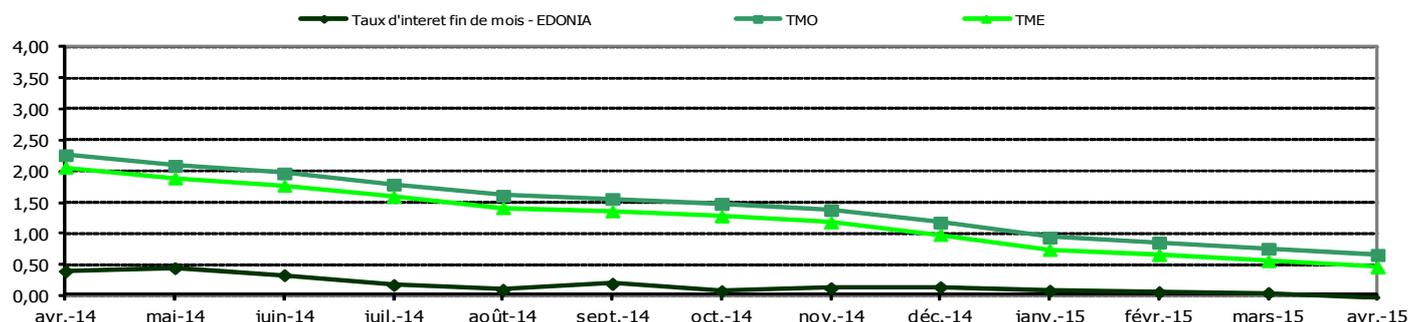
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Janvier	Février	Mars	Avril	Janvier	Février	Mars	Avril
0,74%	0,66%	0,56%	0,46%	0,94%	0,86%	0,76%	0,66%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} avril 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	4,49%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,57%
Prêts à taux variable	4,09%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,01%
Prêts-relais	4,73%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,76%
Autres prêts		Découverts en compte	13,28%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,23%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,87%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	14,15%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	9,04%	Découverts en compte	13,28%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

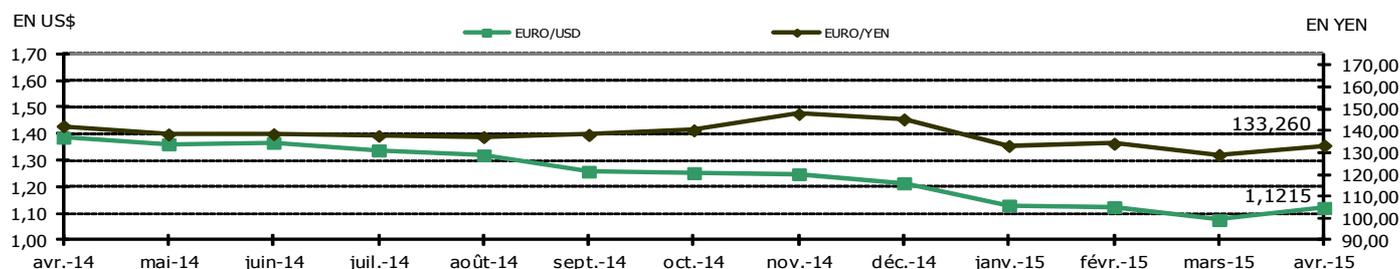
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,1215	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,2413	EURO/SRD (Surinam)	3,7006
EURO/JPY (Japon)	133,2600	EURO/BWP (Botswana)	10,9727	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,0073
EURO/CAD (Canada)	1,3480	EURO/SCR (Seychelles)	15,2690	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,5049
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7267	EURO/MUR (Maurice)	38,6881	EURO/BBD (La Barbade)	2,2417
EURO/SGD (Singapour)	1,4815	EURO/BRL (Brésil)	3,3232	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,1178
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,6925	EURO/VEF (Vénézuéla)	7,0559	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3391,081	EURO/XCD (Dominique)	3,0278	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97600 Mamoudzou

Achevé d'imprimer le 20 mai 2015 - Dépôt légal : mai 2015 - ISSN 1240 - 280X